

NOM de l'enfant :

.....  
PRÉNOM de l'enfant :

.....  
Mail / téléphone :

Date de naissance :

...../...../.....

**Allergies alimentaires :**   
(fournir un certificat médical)

**Repas sans porc :**

**Date, signature :**

- **Date limite d'inscription : 20 mars 2018**
- **Ce document doit être retourné à la CCF**

Neuville, école privée			
inscription	matin	repas	aprem.
04/04			
11/04			
18/04			
25/04			

Neuville, Traînou, Vennecy (entourez la mention de la commune choisie)		
inscription	repas + aprem.	aprem. (enfant accueilli entre 13h30 et 14h)
04/04		
11/04		
18/04		
25/04		

Pour inscrire votre enfant, vous devez préalablement **renseigner un livret d'accueil** (SI cela n'a pas été fait à la rentrée 2017).

Cochez les cases correspondant à vos choix. **Une fiche d'inscription par enfant.**

Loury, Rebrechien * (entourez la mention de la commune choisie)	
inscription	aprem. (enfant accueilli entre 13h30 et 14h)
04/04	
11/04	
18/04	
25/04	

\* Dans ces communes, restauration scolaire par la mairie. Sur inscription auprès du service.

NOM de l'enfant :

.....  
PRÉNOM de l'enfant :

.....  
Mail / téléphone :

Date de naissance :

...../...../.....

**Allergies alimentaires :**   
(fournir un certificat médical)

**Repas sans porc :**

**Date, signature :**

- **Date limite d'inscription : 20 mars 2018**
- **Ce document doit être retourné à la CCF**

Neuville, école privée			
inscription	matin	repas	aprem.
04/04			
11/04			
18/04			
25/04			

Neuville, Traînou, Vennecy (entourez la mention de la commune choisie)		
inscription	repas + aprem.	aprem. (enfant accueilli entre 13h30 et 14h)
04/04		
11/04		
18/04		
25/04		

Pour inscrire votre enfant, vous devez préalablement **renseigner un livret d'accueil** (SI cela n'a pas été fait à la rentrée 2017).

Cochez les cases correspondant à vos choix. **Une fiche d'inscription par enfant.**

Loury, Rebrechien * (entourez la mention de la commune choisie)	
inscription	aprem. (enfant accueilli entre 13h30 et 14h)
04/04	
11/04	
18/04	
25/04	

\* Dans ces communes, restauration scolaire par la mairie. Sur inscription auprès du service.